

Arrêté n° du
PORTANT DECLASSEMENT AUX FINS DE CESSION
DES PARCELLES CADASTREES C 956 et C 960
ISSUES DU DOMAINE PUBLIC ET
SITUEES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE D'OLETTA

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II - Livre IV - IVème partie, et notamment les articles L. 4421-1 à L. 4425-9 relatifs à la Collectivité de Corse,
- VU** le Code général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment l'article L. 2141-1 relatif au déclassement d'un bien du domaine public plus affecté à un service public,
- VU** la délibération n° 21/ CP de la Commission Permanente du 28 mai 2021 approuvant le déclassement aux fins de cession des parcelles C 956 et C 960, d'une contenance respective de 9 372 m² et de 6 501 m², appartenant au domaine public et situées sur le territoire de la commune d'OLETTA.
- Sur** proposition de Mme la Directrice Générale des Services de la Collectivité de Corse,

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Est approuvé le déclassement aux fins de cession de deux parcelles cadastrées C 956 et C 960, d'une surface totale respective de 9 372 m² et de 6 501 m², situées sur la commune d'OLETTA, au prix de 0,45 €/m² soit un montant global de 7 142,85 € arrondi à 7 143 €, tel qu'estimé par France Domaine.

ARTICLE 2 :

Mme la Directrice Générale des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

BASTIA, le

Le Président du Conseil exécutif de Corse,



Direction Générale Des Finances Publiques
Direction départementale des Finances Publiques
de Haute-Corse

Pôle d'évaluation domaniale
 Square Saint Victor CS 50110
 20291 BASTIA CEDEX
 mél. : ddfip2b.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Eliane Tardi
 téléphone : 04 95 32 88 21
 courriel : eliane.tardi@dgfip.finances.gouv.fr

Réf. DS:
Réf LIDO/OSE : 2021-2B185-28819

Le

Le Directeur départemental des Finances
 publiques de Haute-Corse

à

Monsieur le Président de la Collectivité de
 Corse
 Direction de la structuration du réseau
 Rond-point du Maréchal Leclerc
 20405 BASTIA CEDEX

AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

Désignation du bien :	Terrains
Adresse du bien :	Padula OLETTA
Département :	Haute-Corse
Valeur vénale :	SEPT MILLE CENT QUARANTE TROIS EUROS (7 143 €)

Il est rappelé que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent sur délibération motivée s'écarter de cette valeur.

1 - SERVICE CONSULTANT

Collectivité de Corse

affaire suivie par : Josiane Ottavi-Bremaud

2 - DATE

de consultation : 08/04/2021

de réception : 08/04/2021

de visite : pas de visite effectuée

de dossier en état : 08/04/2021

3 - OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Cession

4 - DESCRIPTION DU BIEN

Référence cadastrale : C 956 – 960

Terrains en friche d'une superficie totale de 15 873 m²

5 – SITUATION JURIDIQUE

Bien évalué libre de toute occupation.

6 - URBANISME – RÉSEAUX

RNU

7 - DATE DE RÉFÉRENCE

Évaluation à la date actuelle.

8 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

- Par comparaison.

La valeur vénale est fixée à SEPT MILLE CENT QUARANTE TROIS EUROS (7 143 €)

9 - DURÉE DE VALIDITÉ

Un an

10 - OBSERVATIONS

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

La présente estimation est réalisée sur la base des éléments en possession du service à la date du présent avis.

Une nouvelle consultation du Pôle d'évaluation domaniale serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus ou si les règles d'urbanisme ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Pour le Directeur départemental des Finances
publiques
et par délégation,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Eliane Tardi', written in a cursive style.

Eliane Tardi
Inspectrice

DOMAINE SANTAMARIA
Jean-Louis Santamaria
Route du Lac de Padula
Plaine d'Oletta
20217 SAINT-FLORENT

Monsieur le Président
Du Conseil Exécutif de la Corse
Collectivité de Corse
Hôtel de la Collectivité de Corse
Rond-Point Leclerc
20405 BASTIA CEDEX 9

Oletta, le lundi 28 octobre 2019.

Objet : Demande de rétrocession et de cession de deux parcelles sur la commune d'OLETTA.

Monsieur le Président,

Dans le cadre des travaux d'aménagement hydraulique du Nebbiu, barrage de Padula, sur le territoire de la commune d'Oletta, une procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique a été menée au profit de l'Office d'Equipement Hydraulique de la Corse, et une ordonnance d'expropriation a été rendue le 10 septembre 1991.

Les parcelles C 956 et C 960 situées sur la commune d'Oletta, impactées par ce projet, ont été transférées dans le patrimoine de l'Office d'Equipement Hydraulique de la Corse et sont actuellement, propriété de la Collectivité de Corse.

Afin de valoriser mon domaine agricole, je sollicite la cession de la parcelle C 956 au titre de mon droit de rétrocession ainsi que la cession de la parcelle C 960, proche de mon exploitation agricole.

Dans l'attente d'une réponse favorable actée par la Collectivité de Corse, vous trouverez en retour mon acceptation de l'offre dûment signée et accompagnée de la mention lu et approuvée, ainsi qu'une photocopie de mon livret de famille et de ma pièce d'identité aux fins éventuelles de la rédaction d'un acte de cession.

Dans l'attente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma haute considération.

Jean-Louis Santamaria
06 20 30 07 69



Service de l'Administration Générale
et des Ressources Humaines
Serviziu di l'Amministrazione Generale
è di e Risorse Umane

Département Juridique Patrimonial et Foncier
Dipartimentu Ghjuridicu Patrimoniale è Fondiaru

Dossier suivi par / Cartulare curatu da :
Jean Baptiste SANTUCCI
Tél : 04 95 30 93 12
jb.santucci@oehc.fr

CULLETTIVITÀ DI CORSICA
COLLECTIVITÉ DE CORSE

Offiziu d'Echippamentu
Idrolicu di Corsica
Office d'Équipement
Hydraulique de Corse

BASTIA, le 13 JUIN 2018

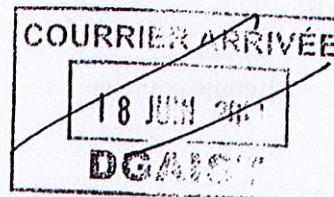
Le Directeur de l'Office d'Équipement
Hydraulique de Corse

à

Monsieur le Président de l'Exécutif
de la Collectivité de Corse
22, Cours Grandval
BP 215
20187 AJACCIO CEDEX 1

N/Réf : SAG-RH/DJPF/JBS/N° 2762
Objet / Oggett : demande d'achat terrains/
Parcelles C956 C960 OLETTA réserve de Padula

uis



Monsieur le Président,

Dans le cadre d'un aménagement plus cohérent et plus harmonieux de son domaine agricole, Monsieur [redacted] viticulteur sur la commune d'OLETTA, souhaite acquérir deux parcelles de terre appartenant à la Collectivité de Corse. Ces terrains sont attenants à son exploitation située à proximité du barrage de PADULA.

Ces deux biens respectivement cadastrés C 956 et C 960 ont été acquis en 1992 par l'O.E.H.C (Ordonnance d'expropriation du 09 septembre 1991), puis inscrits en 2008 au fichier immobilier de la Collectivité Territoriale de Corse.

Ces parcelles proviennent de la division de parcelles plus grandes ayant servi d'assise foncière au barrage, elles ne présentent à l'heure actuelle aucun intérêt particulier pour l'O.E.H.C.

La C 956 sise au lieu-dit « Padula », d'une contenance de 93a 72ca, a été achetée au demandeur M. [redacted] le 1^{er} Juillet 1992 au prix de 1,006 Euros le m² soit 9 428 Euros.

La C 960 sise au lieu-dit « Parata » d'une contenance de 65a 01ca a été achetée aux consorts [redacted] le 2 Octobre 1992 au prix de 0,366 Euros le m² soit 2 379 Euros. Par ailleurs, l'O.E.H.C. a accordé à [redacted] le 31 Janvier 1997 un contrat d'occupation précaire portant sur cette même parcelle moyennant une redevance de location annuelle de 99,09 Euros.

Bien qu'étant disposé à émettre un avis favorable à cette demande, je me dois de vous rappeler que demeure la problématique de la concession d'état à laquelle sont rattachées ces deux parcelles, les rendant de fait inaliénables.

OFFICE D'EQUIPEMENT HYDRAULIQUE DE CORSE
OFFIZIU D'ECCHIPAMENTU IDROLICU DI CORSICA

Avenue Paul GIACOBBI - B.P. 678 - 20601 BASTIA CEDEX - ☎ : 04.95.30.93.93 - Télécopie : 04.95.30.50.29 - Site Internet : oehc.corsica
Viale Paul Giacobbi BP 678 - 20601 Bastia - ☎ : 04.95.30.93.93 - Situ Internet : oehc.corsica

Chercher un lieu, une adresse, une donnée +



? | | |

ANNOTER LA CARTE

OUTILS DE CRÉATION

-
-
-
-

OUTILS D'ÉDITION

-
-
-
-

NOM DU CROQUIS

Croquis

EXPORTER ENREGISTRER

Données cartographiques : © IGN, Collectivité Territoriale de Corse +

Taper ici pour rechercher



